

PUBLIC VISÉ

- Chefs d'entreprises, chefs d'établissement, gérants et cadres disposant d'une délégation de pouvoir, pour organiser la prévention et la protection de la santé et de la sécurité dans l'établissement.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aucun.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Formation à la sécurité** : Articles L4141-4 du code du travail.
- **Prévention** : Articles L4111-1 à L4151-4 du code du travail et plus généralement, ensemble de la 4ème partie du code du travail.
- **Responsabilité pénale** : Articles 121-1 et 121-3 du code pénal.



DURÉE DE L'ACTION

- 14 heures (2 jours) de formation.
- + 7 heures (1 jour) pour les évaluations sommatives (45 min à 1 heure par apprenant). Si nécessaire ces évaluations peuvent être réalisées jusqu'à 1 semaine après la formation pour permettre un temps d'assimilation aux apprenants.



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 8 personnes maximum.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Exercer sa fonction en connaissance des règles de santé et de sécurité fixées par le code du travail et des principes de droit pénal et de droit civil.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour la projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Formateur de formateurs S&ST.
- Responsable pédagogique.
- Service administratif.
- Service qualité.
- Service relations clients.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue en amont de la formation, les pré-acquis des apprenants, au moyen d'un questionnaire écrit, envoyé aux apprenants (ou réalisé au départ de la formation) afin de déterminer les connaissances à approfondir et à acquérir.
- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) tout au long de la formation, au moyen de questionnement oral et de reformulation des apprenants.
- Le formateur évalue en fin de formation, durant le 3^{ème} jour, évalue les acquis des apprenants au moyen d'un questionnaire oral, en entretien individuel, grâce à un modèle d'évaluation standardisé.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **En amont de la formation, une évaluation diagnostique est envoyée aux apprenants** (FOR-002.01) ayant pour objectif de faire le point sur les pré-acquis de l'apprenant afin :
 - > D'adapter le contenu de sa formation selon ce qui lui reste à acquérir,
 - > De dimensionner la durée des enseignements selon les thèmes,
 - > De dissiper les idées fausses que l'apprenant possède par son vécu.
- **Contenu indicatif de la formation :**
- **Enseignements théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire) :**
 - > **Introduction au droit du travail, civil et pénal**
 - Responsabilité du chef d'entreprise et de l'encadrement o Responsabilité civile et pénale, délégation de pouvoir
 - o Infractions, délits pénaux et sanctions pour manquement à une obligation de sécurité, faute inexcusable du chef d'établissement.
 - Jurisprudences et exemples de jugements
 - > **Responsabilité en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**
 - Le code du travail (4ème partie et textes complémentaires)
 - o Obligations employeurs / travailleurs
 - o Principes généraux de prévention
 - o Mesures de protection contre les risques
 - o Droit d'alerte et de retrait
 - Aptitude des travailleurs
 - o Formations obligatoires et recommandations CNAM
 - o Habilitations et autorisations
 - Organisation et acteurs de la prévention
 - o Les atouts du CSE
 - o Le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)
 - o Les relations entre entreprises extérieures et entreprises utilisatrices.
 - > **Outils visant à améliorer la sécurité**
 - Méthode d'analyse des situations de travail dangereuse et des accidents du travail et détermination des actions de prévention
 - Présentation des ressources documentaires de l'INRS
 - Présentation des outils informatiques pouvant contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.
 - > **Etudes de postes in situ**
 - Analyse de situations réelles de travail dans l'entreprise
 - o Repérer des situations dangereuses de travail
 - o Imaginer les risques et leurs dommages potentiels
 - o Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement.
 - > **Vidéos**
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.